

REUNION DU 27 SEPTEMBRE 2010

Convocation : 21 septembre 2010

Affichage : 29 septembre 2010

L'an deux mille dix, le vingt-sept septembre, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le vingt-et-un septembre, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence d'Yves HAIRON, Maire.

Etaient présents : HAIRON Yves, GONZATO Elisabeth, FLEURY Gilbert, COTTEBRUNE Serge, BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, DUPONT Olivier, FEUILLIE Claude, GALBADON Thérèse, LEPORTIER Patrick, NÉE Marcel, OLIVIER Christine, PASQUIER Marie-Hélène, TRAVERS Régine.

Absent excusé : ROINÉ Philippe (pouvoir donné à GONZATO Elisabeth)

Secrétaire de séance : TRAVERS Régine

Début de la séance : 20H30

Après lecture du Procès Verbal de la réunion du 30 août 2010, celui-ci est adopté à l'unanimité. Avant de commencer la séance, Monsieur le Maire propose l'ajout d'un point à l'ordre du jour :

- Fiscalité Locale

L'assemblée, à l'unanimité, donne son accord.

Tout d'abord, Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Madison DUPONT, fille d'Olivier DUPONT, conseiller municipal, et de Sabrina, son épouse.

URBANISME

Déclarations Préalables :

- SIMON Dominique – 53 Les Bertrands : Construction d'un appentis.

Permis de Construire :

- M. & Mme AHAMADA Ali – 10 Les Corbières : Annulation d'un permis de construction de maison.
- M. ERMISSE & Mme SAUVEY – 10 Les Corbières : Construction d'une maison.
- SAILLARD David – 11 Gravelle de Haut : Construction d'une maison.
- SCI PIERRE – 14, Les Martins : Construction d'un hangar de stockage pour l'entreprise Delacour.

VOIRIE

- Lotissement « Les Corbières » : Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier de Maître Hervieu demandant à la commune de donner son accord de principe sur la reprise de la voirie et des espaces verts des deux tranches du lotissement des « Corbières ». Le conseil municipal maintient sa position du 28 juin et décide de ne pas se positionner dès à présent, considérant que la rétrocession des terrains ne se fera qu'une fois les travaux intégralement terminés, ce qui ne sera probablement le cas que lors du prochain mandat.
- Élargissement de la RD 352 : Gilbert FLEURY indique à l'assemblée qu'un courrier a été transmis au Conseil Général afin de leur dire que les acquisitions ont été faites par la commune et que les travaux doivent être prévus au plus vite.

- Plan neige : Suite à une réunion qui s'est tenue le 31 août et aux conditions météorologiques de l'hiver 2010, un plan neige a été établi par l'Agence Technique Départementale. Il consiste à déneiger les routes principales et à désenclaver les bourgs de chaque commune par une seule issue. Pour Tollevast, l'accès serait celui rejoignant le bourg à la « Longue Chasse », en passant par la « Gravelle de Bas ».

BÂTIMENTS

- Accessibilité des bâtiments communaux aux personnes handicapées : Serge COTTEBRUNE expose à l'assemblée que les consultants retenus par la C.C.D.D. se sont rendus dans le bourg afin d'effectuer un diagnostic des bâtiments existants. Celui-ci a donné lieu à de nombreuses remarques et interpelle le conseil sur l'importance des travaux à prévoir.
- Enduit presbytère : Il est prévu dans le courant de la semaine 41.
- Abri à vélos : Celui-ci a été terminé par les employés communaux.
- Dalles du petit train de l'école maternelle : Elles ont toutes été recollées, les joints seront effectués durant les vacances de la Toussaint.
- Salle Polyvalente : Les pénalités continuent à courir pour « Hiesville Constructions », d'autant que l'entreprise Launey, de Brix, à qui des travaux avaient été sous-traités, n'ont toujours pas été payés.

GARDIENNAGE DE L'ÉGLISE

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que le montant du plafond de l'indemnité de gardiennage des églises communales pour un gardien ne résidant pas dans la commune est fixé à 118,96 €.

Le conseil municipal autorise le Maire à verser cette indemnité à Richard LUCAS, en charge du gardiennage de l'église de Tollevast.

ARRÊT DE BUS MANEO : INSTALLATION D'UN ABRI-BUS

Le Conseil Général a donné son accord pour la pose de l'abribus en bordure de la RD 974. La structure sera commandée dans la semaine, mais la pose sera retardée car le tracé du réseau d'assainissement rejoignant les deux zones d'activités passe juste à l'emplacement prévu de la dalle de l'abribus.

TAXE D'HABITATION

L'assemblée décide de conserver les taux d'abattement existant sur la part communale pour la part départementale qui reviendra à la commune en compensation de la Taxe Professionnelle, soit :

- 15 % d'abattement Général à la Base
- 10 % d'abattement pour les familles ayant un ou deux enfants
- 15 % pour les familles ayant trois enfants et plus.

Ces décisions prendront effet à compter de 2011.

AVENUE PASTEUR

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée d'un courrier provenant de l'Office National des Forêts et qui indique ceci :

« ... un abattage de tous les arbres morts de l'alignement conduirait à un déséquilibre de ce dernier avec fragilisation de l'assise des arbres restant et prise au vent plus importantes. Dans ces conditions, il paraît sage d'envisager l'abattage total de l'allée suivi de sa reconstitution par la plantation d'arbres d'essence adaptée au milieu. »

Dans ces conditions, l'assemblée décide de suivre les conseils de l'O.N.F. en procédant à l'abattage et le dessouchage et replantera un peu en retrait, afin d'en profiter pour élargir l'avenue. Des devis seront demandés pour le Budget 2011. L'aide technique de l'O.N.F. sera probablement nécessaire dans ces travaux.

INFOS ET QUESTIONS DIVERSES

- Ouverture des « Jardins de la vieille école ».
- Ouverture exceptionnelle des magasins le dimanche le 19 décembre 2010.
- La « Tollevastaise » : elle aura lieu le 9 octobre, et cette année, des inscriptions peuvent être prises dans la galerie « Auchan », de 10h à 12h et de 17h à 20h.
- La tente sera montée sur le parking de la mairie le vendredi 1^{er} octobre à 17h. Toutes les personnes souhaitant apporter leur aide seront les bienvenues.
- Fresque sur le mur de soutènement de la garderie : l'artiste retenu a proposé de faire lui-même le mur longeant l'accès à la piste d'athlétisme, car, pour des raisons de sécurité, les enfants ne seront pas autorisés à travailler en hauteur. En revanche, la fresque des enfants sera réalisée sur le mur à l'intérieur de la cour de la garderie. Le devis reste inchangé pour la commune, mais l'intervenant sera indemnisé par le budget du Centre de Loisirs.

Fin de la séance : 23h00